



Fédération Française

FFRoller Roller Derby

OÙ VA L'ARGENT DE NOS LICENCES ? COMMENT EST-IL UTILISÉ ?

Afin de comprendre d'où proviennent les ressources financières de la FFRS, et à quelles dépenses elles sont affectées, il faut distinguer 3 types de budgets au sein des comptes fédéraux :

- Le budget de fonctionnement général, dit "budget fédéral",
- Le financement spécifique du "Haut niveau" et des équipes de France,
- Les budgets d'activités des disciplines, dont celui de la Commission Roller Derby.

Chacun de ces budgets est indépendant et possède ses propres ressources.

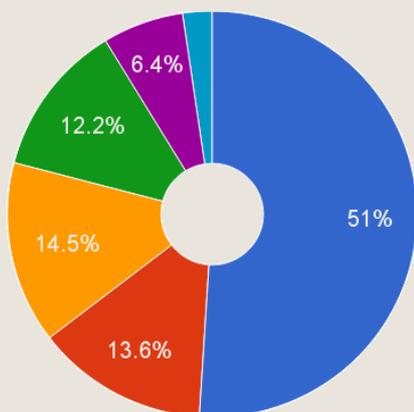
1. Le budget de fonctionnement général de la FFRS

Il correspond aux recettes et aux dépenses liées au fonctionnement général de la Fédération. D'un montant de 1,5 million d'€, il est alimenté par :

- Les **affiliations** des Clubs adhérents,
- Les **licences** prises par les patineurs.

Comment sont utilisés ces 1,5 million d'€ ? Les charges sont réparties comme suit :

- Salaires et charges
- Assurances MMA
- Dotations aux Ligues régionales et Comités départementaux
- Fonctionnement du siège Bordeaux
- Communication
- Solde de fonctionnement



Le budget de fonctionnement général permet de régler les salaires et les charges des salariés, le montant de la prime d'assurance MMA souscrite pour les licenciés, de couvrir les frais de structure du siège fédéral à Bordeaux (crédit, charges, entretien ...) ainsi que de financer les moyens de communication mis à la disposition des clubs (flyers, kits communications, ...).

Une partie de ce budget est versé sous forme de dotation annuelle aux organes déconcentrés de la FFRS que sont les Ligues Régionales et Comités Départementaux, au prorata du nombre de licenciés.

Enfin, les sommes non dépensées (solde de fonctionnement) sont épargnées afin de parer aux imprévus qui peuvent rythmer la vie d'une fédération : renouvellement de matériel non prévu, taxes et charges sociales exceptionnelles, litiges prud'hommaux, ...

En revanche, ces recettes issues de nos licences et cotisations ne viennent pas financer les activités des disciplines qui doivent trouver d'autres ressources.

2. Le financement du Haut niveau par le Ministère en charge des sports

Notre fédération n'occupe qu'une petite place dans le paysage sportif français : 55 000 licenciés toutes disciplines confondues, **soit 0,32% des 17 millions de sportifs ayant une licence en France.**

Néanmoins elle tire relativement bien son épingle du jeu parmi les 117 Fédérations sportives existantes :

- elle fait partie des 107 qui sont attachées au Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF),
- elle a le monopole de ses disciplines comme 81 autres Fédérations.

Au sein de la FFRS , 4 disciplines (Artistique, Course, Roller hockey, Rink hockey) sont aujourd'hui reconnues de haut niveau. La liste des disciplines de haut niveau est décidée par la Commission nationale du sport de haut niveau. Elle mise à jour à chaque olympiade. Pour plus d'informations à ce sujet, rendez vous sur : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/>.

La fédération négocie chaque année avec le Ministère chargé des sports des moyens spécifiques dans le cadre d'une convention d'objectifs. Elle bénéficie dans ce cadre :

- d'un **subvention de 1,2 million d'€**,
- de la mise à disposition de **19 conseillers techniques** répartis au sein des différentes disciplines.

Ces moyens permettent entre autre :

- de faire vivre les Pôles France de Talence et de Nantes, le CREF Bourgogne, le CER de Bretagne, et les différents plateaux techniques régionaux,
- de financer le fonctionnement sportif des équipes de France.

3. Les budgets d'activités des disciplines

Au sein de la FFRS, chacune des 8 disciplines organisée en Commission (ou Comité pour les disciplines de haut niveau) gère de manière autonome son propre budget d'activité. C'est ainsi que sont financées les actions de développement et de promotion de chaque discipline à l'échelle nationale. **Il en est ainsi pour la Commission Roller Derby.**

La subvention issue de la convention d'objectifs est allouée aux budgets d'activités des 4 Comités des disciplines de haut niveau.

La Commission Roller Derby, comme les autres Commissions de la FFRS, ne bénéficie pas du financement "haut niveau". Elle doit donc trouver, à la manière de n'importe quelle association , d'autres ressources financières pour vivre et se développer.

Cependant, comme c'est le cas lors de la création de chaque nouvelle Commission au sein de la FFRS, le Conseil d'administration a attribué à la Commission Roller Derby une **allocation exceptionnelle pour la saison 2014-2015.**

Celle-ci permet à la Commission de commencer à fonctionner et de mettre en place les moyens de son autofinancement (**voir Fiche pédagogique n°2**).